



ETUDE DE PREFAISABILITE DE LA « STRATEGIE BOIS-ENERGIE DURABLE » DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Réf.

74

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant* (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Jérôme Maurice	Congo	16	11 720 <i>* activité de l'expert cité, alors au sein d'ONFI</i>	MDDEFE	AFD	Sept. 2011	Juil. 2012	TFT	moumbouilou@yahoo.com +242 (0)66 650 402

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>La République du Congo s'est engagée dans la définition et dans la mise en œuvre d'une politique énergétique, notamment à travers la valorisation du bois énergie.</p> <p>Afin d'élaborer une stratégie en matière de bois énergie durable, privilégiant des actions ciblées sur l'offre et la demande, le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement (MDDEFE) a notamment commandé une analyse de l'organisation de l'économie et des acteurs de la filière bois-énergie (production, transport, commercialisation, consommation) [composante 2 de l'étude]. Les enquêtes ont été réalisées dans les zones urbaines et rurales de trois départements : à Brazzaville et dans le Pool, à Dolisie et dans le Niari ainsi qu'à Pointe Noire et dans le Kouilou. Elles ont permis de caractériser l'ensemble de la filière bois-énergie, en travaillant à la fois sur l'offre – producteurs, transporteurs et commerçants – et sur la demande – consommateurs (ménages).</p> <p>En complément, le MDDEFE a souhaité disposer d'analyses sur la faisabilité d'un projet pilote de plantations villageoises à vocation énergétique, s'inscrivant dans la lutte contre les changements climatiques [composante 3 de l'étude]. Le Congo dispose d'une expérience des plus riches en matière de reboisement en Afrique Centrale (reboisements industriels à Pointe Noire, Service national de reboisement - SNR, etc.). Le reboisement villageois, avec des espèces à croissance rapide, représente un levier d'action majeur pour améliorer l'offre en bois-énergie d'origine durable et contribue au développement rural ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques (valorisation MDP, REDD+). Il se heurte toutefois à plusieurs barrières d'ordre techniques et socio-économiques (problématique foncière, réglementation forestière inadaptée), ainsi qu'à la question du financement de ses activités.</p>	<p>Des enquêtes quantitatives ont été menées sur quatre groupes d'acteurs : les producteurs (en zone rurale), les transporteurs, les commerçants et les consommateurs. La distinction « charbon de bois – bois de chauffe » a été prise en compte. Le plan d'échantillonnage des enquêtes de consommation s'est basé sur un sous-échantillon de la population enquêtée en 2004 à Brazzaville pour les besoins d'une enquête similaire. A Pointe Noire et à Dolisie, les questionnaires de 2004 n'ayant pas été retrouvés, un échantillonnage aléatoire a été réalisé dans la population. Le travail de l'expert a consisté à vérifier les données collectées et saisies par le consultant national au cours de l'étude. Les questionnaires ont été administrés par des enquêteurs locaux (663 questionnaires au total). Les enquêtes ont permis de caractériser les trois bassins d'approvisionnement visés : sources des gisements de biomasse, techniques et organisation de la production, saisonnalité de la production, modes de transport, organisation de la commercialisation (dépôts/marchés, grossistes/détaillants, etc.), typologie des ménages consommateurs et leurs instruments de cuisson. Enfin, les enquêtes ont permis de caractériser la chaîne de valeur tout au long de la filière, du producteur au consommateur. A travers des visites de terrain dans le Pool (zones rurales autour de Brazzaville) et d'entretiens avec les personnes-ressources (SNR, Direction Départementale de l'Economie Forestière, ONG locales, etc.), l'étude de faisabilité du projet pilote de plantations villageoises a montré l'intérêt de tester les itinéraires techniques proposés (Taillis à très courte révolution), de travailler sur la régularisation des questions foncières, de développer des mécanismes souples de financement, d'adapter la législation et la réglementation forestière aux plantations privées, d'adapter l'organisation du SNR (maitre d'œuvre du projet), de préciser l'approche visant le choix de la stratégie de valorisation carbone (boisement, REDD, substitution énergétique) et d'articuler les activités du projet avec les initiatives existantes à l'échelle nationale et sous-régionale.</p>